



MAISON INDIVIDUELLE

Caractéristiques certifiées et associées

Au sens des articles L 115-27
et suivants du Code de la Consommation

1. Constructeur

Conforme dans son organisation et ses moyens
à un cahier des charges spécifié.

Titulaire de garanties souscrites auprès
d'une compagnie d'assurance et d'un garant.

2. Rapports constructeur / Maître d'Ouvrage

Transparence de la communication et de la publicité du constructeur.
Transparence des relations constructeur / Maître d'Ouvrage avant contrat,
en cours d'exécution et après exécution du contrat.

3. Contrat de construction

Conforme à la Loi du 19 décembre 1990. Avec fourniture de plans.
Avec souscription d'une assurance dommages ouvrage.

4. Maison Individuelle

Conception et réalisation selon cahier des charges spécifié incluant autocontrôle.
Priorité aux matériaux, produits et équipements certifiés ou disposant
d'un Avis Technique.

Relations contractuelles avec des sous-traitants sélectionnés et suivis.
Au minimum en conformité avec les dispositions des normes DTU, du
Code de la Construction et de l'Habitat et de la réglementation
technique en vigueur à la date du dépôt du permis
de construire.

5. Service après-vente,

selon cahier des charges spécifié, dans le cadre
de la garantie de parfait achèvement.

Certificat

SOCIETE BAROCHOISE DE CONSTRUCTION DE MAISONS INDIVIDUELLES

Certificat N° 68-01-0027-R2

Admission du 26 janvier 2001

Renouvellement du 06 février 2007

La société SOCIETE BAROCHOISE DE CONSTRUCTION
DE MAISONS INDIVIDUELLES

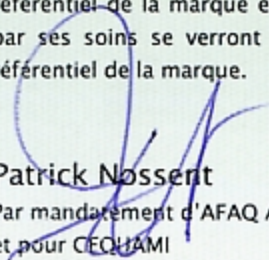
située 17, Rue Jean Monnet BP 13 68124 LOGELBACH Cedex
réalisant des maisons sous les marques commerciales :

**MAISONS RESONNANCE, MAISONS MARLI
MAISONS TRABECO, MAISONS INTEMPORELLES**

Agences: LUTTERBACH – Cité de l'Habitat (68),
LOGELBACH (68)

est autorisée à apposer la marque NF Maison Individuelle en application des règles
générales de la marque NF et du référentiel NF294 en vigueur.

Cette décision atteste, après évaluation, que la société respecte les engagements du
référentiel de la marque et que les maisons relevant d'un contrat de construction signé
par ses soins se verront délivrer, après évaluation, une attestation de conformité au
référentiel de la marque.


Patrick Nossent

Par mandatement d'AFAQ AFNOR Certification
et pour CÉQUAMI



Organisme certificateur
11, avenue F. de Pressensé
93571 Saint-Denis La Plaine cedex



Organisme mandaté
4, avenue du Recteur Poincaré
75782 Paris cedex 16

*Sauf annulation, suspension ou modification, ce certificat est valable
jusqu'au 05 février 2010*